

Désormais tous les emballages ménagers se trient

Vos **emballages ménagers**,
sauf le verre*, sont collectés dans
les **bacs à couvercle jaune**.

Les couches-culottes, objets de
décoration, briquets... sont à jeter
avec les ordures ménagères.



Astuces !

Les emballages doivent simplement être bien vidés, mais pas lavés. Ils ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres et doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Aplatissez vos emballages afin de gagner de la place dans votre bac.

*le verre doit être déposé dans les colonnes à verre.